



Fagnières, le

30 AVR. 2025

**Direction**  
**Groupeur Mise en Œuvre Opérationnelle**  
**Service Doctrine-PEX-RETEX**  
 Affaire suivie par :  
 Lieutenant Nicolas GOTZ

**Note de service n° 2025- 099**

**Objet** : Adaptation saisonnière de la réponse opérationnelle sur le site touristique du lac du Der

Le SDIS de la Marne active un Poste de Secours Avancé (PSA) sur le port de Giffaumont durant les week-ends et jours fériés des mois de juillet et août. Le PSA est situé dans un bâtiment mis à disposition par le syndicat du Der. Ce dispositif est constitué de trois sapeurs-pompiers. Cette équipe pourra être dimensionnée différemment en cas de manifestation spécifique.

### **1) Missions du PSA Der :**

Les sapeurs-pompiers assurent les missions de secours d'urgence à personne (prompt secours) sur le lac et en périphérie immédiate dans l'attente d'un VSAV et/ou d'autres renforts sapeurs-pompiers. Ils peuvent procéder également à des opérations de recherche et d'assistance aux moyens nautiques (bateaux, embarcations légères, jets skis, véliplanchistes, etc.) en détresse sur le lac.

### **2) Composition du Poste de Secours Avancé (PSA) :**

- Un chef de poste : Titulaire de la qualification chef d'agrès une équipe SUAP, il est choisi en fonction de sa connaissance du lac et de son expérience.
- Un nautonier : Titulaire de la formation COD 4.
- Un équipier : Sauveteur aquatique de surface (SAS) ou équipier SUAP.

### **3) Tâches à accomplir :**

- Le chef de poste :

Il est garant de la bonne tenue et de la discipline. Il est chargé de :

- Informer le CTA-CODIS de l'ouverture et de la fermeture du PSA ;
- Signaler l'ouverture du PSA au poste de gendarmerie du Der ;
- Consigner la liste des personnels présents au poste de secours ;
- S'assurer de l'application des tâches ;
- Contrôler la bonne charge des TPH 700 et du téléphone ;
- Réaliser un essai radio avec le CTA-CODIS ;
- Se renseigner des conditions météo auprès du CTA-CODIS ;
- Consigner les interventions réalisées et informer le CTA-CODIS ;
- Assurer le commandement des opérations de secours dans l'attente d'autres moyens.

- Le nautonier :

Il est chargé de la mise en œuvre des moyens nautiques mis à disposition. Il doit :

- Contrôler le BATRS 01 VITR (ZEPPELIN) : matériel et carburant ;
- S'assurer du fonctionnement du sonar ;
- Effectuer les essais moteurs ;

- Contrôler les équipements de l'embarcation légère à coque rigide du syndicat du Der : matériel et carburant ;
- Effectuer les essais moteurs ;
- Nettoyer le bateau en fin de garde ;
- Conduire l'embarcation.

– L'équipier :

Il est chargé de :

- Contrôler le matériel de prompt secours ;
- Assister le nautonier ;
- Réaliser des missions de secours.

**4) Matériel mis à disposition :**

Le Poste de Secours Avancé (PSA) sera doté :

– Par le GMOO :

- Deux TPH 700 avec base de recharge, deux batteries de rechange et deux housses étanches.

– Par le CISM VITR :

- Un sac de l'avant ;
- Un sac oxygénothérapie ;
- Un DSA ;
- Deux Jerricans (Sans-plomb 98) ;
- Un réfrigérateur ;
- Un micro-onde ;
- Un brancard ;
- Une caisse de nettoyage (vaisselle, produits de nettoyage, papier toilette, ...) ;
- Un sonar de recherche.

– Par la sous-direction santé :

- Un aspirateur à mucosités.

– Par le service SIC :

- Un téléphone portable.

Tout le matériel, hormis l'électroménager et le brancard, sera rapatrié quotidiennement au CISM Vitry le François.

**5) Moyens nautiques :**

– A demeure au PSA du Der :

- Le BATRS 01 VITR sera positionné durant toute la saison estivale au port de Giffaumont sur un ponton mis à disposition par le syndicat du Der. Cet emplacement réservé se trouvera à proximité immédiate de l'embarcation de la gendarmerie nationale.

Le CISM Vitry le François réalisera la mise à l'eau de l'embarcation quelques jours avant la première garde, et le récupèrera à l'issue de la saison.

- Une embarcation légère à coque rigide du syndicat du Der, sur remorque, dans le local du PSA, pour la couverture des bassins secondaires NORD et SUD.

– A demeure au CIS Saint Rémy en Bouzemont :

- Un BATR pour couverture supplémentaire.

## **6) Conditions de navigation :**

La vitesse de navigation des bateaux doit être adaptée à l'urgence de la situation. **Notre conduite ne doit en aucun cas nuire aux baigneurs et aux autres embarcations.**

Tous les personnels doivent impérativement porter un gilet de sauvetage et être en tenue adaptée pour monter sur le bateau ou l'embarcation. Le port des bottes ou rangers est **interdit**.

Tout incident mécanique ou dégradation sur les moyens nautiques doit être signalé sans délai au CTA-CODIS et au sous-officier de garde du CISM Vitry le François.

## **7) Organisation des secours :**

Toutes les interventions doivent être déclarées avant engagement au CTA-CODIS. Le CTA-CODIS 51 assure le suivi des interventions sur le lac du Der et en informe immédiatement le CTA-CODIS 52.

Le poste de secours des sapeurs-pompiers et le poste de la gendarmerie se tiendront mutuellement informés des opérations de secours.

## **8) Transmission :**

Le PSA utilisera la fréquence tactique **DIR 614**.

Dès l'installation du Relais Indépendant Portable (RIP), le PSA utilisera la fréquence **RIP51-910**. Les agents en seront informés ultérieurement.

Le CTA-CODIS informera les engins en transit des fréquences tactiques attribuées.

## **9) Logistique**

### **• Tenue :**

Le chef de poste fera respecter le port d'une tenue uniforme et sans panachage. Il optera, selon les conditions météorologiques, soit pour le port de la tenue de service et d'intervention (TSI), soit pour la tenue de sport SDIS (tee-shirt, short).

Les tenues de sport SDIS seront mises à disposition en dotation collective au CISM VITR et seront consignées dans une caisse plombée. Les agents signeront à la perception des effets et au retour auprès du sous-officier de garde du CISM VITR. Le lavage sera à la charge du service habillement du CISM VITR.

Le personnel devra disposer d'un chaussant léger adapté pour monter dans le bateau ou l'embarcation.

Les lunettes de soleil sont autorisées.

Les agents formés SAS emporteront leur matériel et équipements de sauvetage aquatique.

### **• Repas :**

Le repas ne sera pas pris en compte par le service. Les agents devront prévoir le nécessaire pour se restaurer. Un micro-onde et un réfrigérateur sera mis à disposition des agents. Le réfrigérateur devra être vide à l'issue de chaque journée de garde.

### **• Utilisation du poste :**

L'accès au poste de secours est interdit aux personnes extérieures au service.

Les feux, les pique-niques et le camping sont interdits aux abords du poste de secours.

Le poste devra être nettoyé à l'issue de chaque garde. Des contrôles inopinés peuvent être effectués par un officier à la diligence du chef de la subdivision territoriale EST.

### **• Ravitaillement en carburant :**

Le complément de carburant du BATRS 01 VITR (sans-plomb 98) sera effectué au moyen :

- De la pompe à essence présente au port de Giffaumont (sous réserve de compatibilité avec les cartes carburant du SDIS).
- De jerricans mis à disposition par le CISM VITR. Un emplacement dédié, « ponton essence », est identifié pour procéder à ces compléments. Le plein des jerricans sera fait au retour du PSA au moyen d'une carte carburant fournie par le CISM VITR.

Le complément de carburant pour l'embarcation du DER sera géré directement par le personnel du syndicat du DER.

### **10) Conditions requises pour les sapeurs-pompiers :**

Les secours nautiques sur le lac du Der nécessitent de constituer une équipe ayant une bonne connaissance du lac et les qualifications nécessaires pour l'emploi des embarcations. Les candidats doivent être parfaitement à l'aise dans l'eau et capables de nager sur une distance d'au moins 50 mètres. Ils doivent impérativement être majeurs.

Les chefs de centre veilleront à ce que le repos de sécurité des sapeurs-pompiers professionnels et le repos physiologique des sapeurs-pompiers volontaires soient respectés.

### **11) Période d'ouverture du poste :**

Le PSA est ouvert de 11 à 19 heures aux dates suivantes (11h00 en place, avec tous les contrôles effectués) :

JUILLET	AOÛT
<b>SAMEDI 5</b>	<b>SAMEDI 2</b>
<b>DIMANCHE 6</b>	<b>DIMANCHE 3</b>
<b>SAMEDI 12</b>	<b>SAMEDI 9</b>
<b>DIMANCHE 13</b>	<b>DIMANCHE 10</b>
<b>LUNDI 14</b>	<b>VENDREDI 15</b>
	<b>SAMEDI 16</b>
<b>SAMEDI 19</b>	<b>DIMANCHE 17</b>
<b>DIMANCHE 20</b>	
	<b>SAMEDI 23</b>
<b>SAMEDI 26</b>	<b>DIMANCHE 24</b>
<b>DIMANCHE 27</b>	
	<b>SAMEDI 30</b>
	<b>DIMANCHE 31</b>

D'autres dates pourront être ajoutées en fonction des besoins.

### **12) Indemnités :**

L'indemnisation est fixée à 9 indemnités horaires du grade par jour à 100 % ou 150 % (dimanche et jours fériés) du taux horaire en vigueur, majoré des déplacements à hauteur de deux heures pour les secteurs Reims, Epernay, Sézanne, Sainte-Menehould et une heure pour les secteurs Châlons en Champagne, Vitry le François.

Un tableau reprenant les indemnités sera établi par le Service Doctrine Pex-Retex et sera envoyé, en fin de saison, au service des ressources humaines.

### **13) Rendez-vous et déplacements :**

Le rendez-vous est fixé à 10h00 au CISM Vitry le François pour l'ensemble du personnel.

Le VTU7P 03 du CISM VITR sera mis à disposition durant la saison pour effectuer le transit des sapeurs-pompiers et du matériel vers le PSA « Der ».

**Aucun agent ne devra se rendre directement au PSA « Der ».**

Les agents souhaitant bénéficier d'un véhicule de service pour se rendre au CISM Vitry le François devront en faire la demande à leur chef de centre respectif.

#### **14) Planification :**

Les subdivisions seront sollicitées, par le Service Doctrine Pex-Retex, pour recenser les agents désirant participer à cette mission. Elles transmettront avant **le 19 mai 2025** à [operation@sdis51.fr](mailto:operation@sdis51.fr) le tableau reprenant les informations suivantes :

- Grade, nom, prénom et affectation de l'agent ;
- Fonctions pouvant être occupées (Chef de poste, nautonnier, équipier) ;
- Les coordonnées de l'agent (téléphone et mail).

Dès réception des candidatures, ces agents seront pourvus d'un accès au portail « gardes et astreintes » (AGATT) accessible depuis le site [www.garde.sdis51.fr](http://www.garde.sdis51.fr). Ils renseigneront leurs disponibilités aux jours définis ci-dessus.

La planification initiale sera réalisée par le Service Doctrine Pex-Retex **au plus tard le 30 mai 2025**. Une extraction du planning « PSA DER » sera envoyée à l'ensemble des prétendants.

En cas d'indisponibilité, les agents devront chercher au préalable un remplaçant possédant les mêmes compétences. Chaque agent aura la possibilité de visualiser sur AGATT les agents disponibles sur le centre « PSA Der ». Toutefois, une demande de remplacement devra être formulée sur l'outil de planification, en indiquant le nom de l'agent « remplaçant ».

Toute demande de remplacement devra être doublée d'un appel, par ordre de priorité :

- 1) Lieutenant GIRAUD Paul-Jacques (06.38.65.89.81)
- 2) L'officier de garde du CISM VITR (03.26.74.03.12)

#### **15) Coordination :**

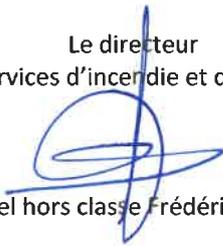
Le chef du CISM VITR est chargé, sous l'autorité du chef de la subdivision territoriale EST de la mise en œuvre des dispositions le concernant.

Le chef de salle du CTA-CODIS est chargé :

- De contacter les remplaçants en cas d'absence d'un des personnels au rendez-vous de 10h au CISM Vitry le François. En cas d'absence d'un remplaçant, un personnel de garde disposant des aptitudes opérationnelles nécessaires est désigné par le chef de site en lien avec les chefs de centre des CISM ;
- D'enregistrer l'ouverture et la fermeture du poste dans START : création de l'évènement en nature « Service de sécurité » (avec la coche par défaut « pour essai » afin de ne pas générer automatiquement le règlement des indemnités) ;
- De renseigner l'identité des secouristes dans la main courante ;
- De transmettre l'information de l'ouverture du poste au CTA-CODIS 52 ;
- D'informer systématiquement et immédiatement le CTA-CODIS 52 en cas d'intervention sur le lac du Der.

La présente note de service sera affichée à titre permanent au PSA Der.

Le directeur  
des services d'incendie et de secours,

  
Colonel hors classe Frédéric GOULET

#### **Destinataires :**

- Subdivisions territoriales ;
- Chefs de centre et adjoints des CIS et CISM ;
- GMOO ;
- CTA-CODIS ;
- Affichage PSA DER.